

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2890

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terrailon - Portage de la vacance des logements dans les copropriétés acquises par la SA Axiade Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande des collectivités publiques, la société Axiade Rhône-Alpes a acquis des logements dans les copropriétés privées dégradées du quartier du Terrailon à Bron. Dans le contexte de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de ces copropriétés, dont la vie quotidienne reste très difficile malgré les diverses actions déjà réalisées, le nombre de logements vacants s'accroît. Pour l'année 2004, le nombre de logements vacants s'élève en moyenne à 90 logements par mois sur les 228 que possède la SA Axiade Rhône-Alpes dans les copropriétés Caravelle et Terrailon, soit une perte de recettes annuelles de 417 366 € TTC.

Dans l'attente d'une stabilisation future du quartier, il est proposé de répartir le coût de cette vacance entre les partenaires. Le montage financier serait le suivant :

- commune de Bron	37 952 €
- Axiade Rhône-Alpes	60 519 €
- Communauté urbaine	318 895 €

Pour mémoire, les participations de la Communauté au titre des années 2002 et 2003 se sont élevées à 177 890,80 € et 202 847 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation financière de 318 895 € nets de taxes pour le financement du portage de la vacance des logements au titre de l'année 2004 dans les copropriétés dégradées du quartier du Terrailon à Bron acquises par la SA Axiade Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0047.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

